

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

OBJET : Information sur les acquisitions et les cessions foncières 2007

Rapporteur : Joseph FORES

L'article L 22 41-1 du code général des collectivités territoriales stipule qu'un bilan des acquisitions et cessions foncières soldées dans l'année font l'objet d'un rapport récapitulatif.

En conséquence, les tableaux récapitulatifs des acquisitions et cessions concernées sont joints à la présente délibération.

Les commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » ont été informées.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport récapitulatif des cessions foncières figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR